

29 janvier 2016

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones, qui prévoit le déclassement d'un ensemble de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Préambule

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 19 janvier 2016, elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger le 26 janvier 2016. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

Séance du 26 janvier 2016

Audition de M^{me} Ariane Poussièrre, architecte-urbaniste à la Direction du développement urbain rive droite et de M. Xavier De Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

Ce projet porte sur un quartier de villas à l'arrière de la rue de Bourgogne. Ce dossier nous a déjà été présenté à deux reprises: en 2013 pour un crédit d'étude et en 2014 pour le déclenchement de la modification de zone.

Le plan directeur cantonal identifie le développement de ce quartier avec un indice de densification de 2,5. Il s'agit du dernier territoire villas en Ville de Genève, sauf périmètre de protection.

La zone au sud est «ordinaire», alors que celle au nord est une grande zone de développement. Il y a deux grandes zones de verdure qui bordent le périmètre, ainsi qu'un petit bout en zone 5.

Quatre maisons sont en développement 4, et des acquisitions foncières sont opérées progressivement de gré à gré dans l'ensemble du périmètre. Une parcelle appartient déjà à la Ville, et ce périmètre est extrêmement bien desservi par les transports publics, avec le 14 et le 18 à dix minutes à pied, le 2, le 10, le 19 et le 22 à deux minutes.

La Direction générale des transports (DGT) est en train de faire une étude sur la route des Franchises qui arrive gentiment à saturation, situation qui ne va pas s'améliorer avec le développement du quartier.

Les 150 000 francs du crédit d'étude ont permis de mandater un bureau d'étude qui a fait une «image de zone», mise à enquête publique, qui n'a entraîné que deux observations sur les 38 parcelles. La première parlait de la perte d'un poumon de verdure et de la destruction d'un cadre de vie. Le gabarit des futurs immeubles est contesté, mais il ne s'agit que d'une esquisse. La deuxième provient d'une personne qui a reçu en 2004 une autorisation de construire une grosse villa contenant plusieurs appartements et qui dit n'avoir pas su à ce moment-là que la Ville souhaitait densifier.

La norme OPB a été fixée au niveau 3, en prenant en compte la proximité de l'usine Hispano-Suiza.

Discussion et vote

Aucun groupe ne souhaitant prendre la parole, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents, soit 12 oui (1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG, 3 LR et 3 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de modification des limites de zones N° 29 986, qui prévoit le déclassement des parcelles N^{os} 1167, 1168, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435, 1189, 1192, 2319 et 4685 entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève, Petit-Saconnex.

Annexes à consulter sur le site internet:

- Modification des limites de zones
- Lettres observations publiques
- Lettre réponse observations